



LIGUE DE BILLARD CENTRE-VAL DE LOIRE
19, Allée Jehan de Meung
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Téléphone : 02 38 83 05 62

mail : sp.lbc15@orange.fr

CODE SPORTIF
BILLARD CARAMBOLE
SAISON 2019-2020

TABLE DES MATIERES :

CHAPITRE I

REGLE DE JEU BILLARD CARAMBOLE

CHAPITRE II

REGLES COMMUNES A TOUTES LES COMPETITIONS

- Article 1 : Composition et fonctionnement
- Article 2 : Le Directeur de Jeu
- Article 3 : Forfaits
- Article 4 : Tenue Sportive
- Article 5 : Arbitrage

CHAPITRE III

ORGANISATION DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

- Article 1 : Engagements
- Article 2 : Constitution des Poules et déroulement des compétitions
- Article 3 : Organisation des Finales de Ligue

ORGANISATION DES COMPETITIONS PAR EQUIPES DE CLUB

- Article 1 : Engagements
- Article 2 : Organisation

CHAPITRE IV

LE 5 QUILLES

- Article 1 : Les Finales
- Article 2 : Les Tournois

AVANT PROPOS

Le présent Code Sportif est propre à la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire

Il vient en complément du Code Sportif de la Fédération Française de Billard afin de clarifier la gestion des compétitions internes de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire.

Le rôle de la Commission Sportive Carambole Ligue (CSCL) est défini dans le titre V, Section 2 du Code Sportif Carambole FFB

Tout joueur s'inscrivant dans une compétition organisée par la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire accepte de fait le présent Code Sportif.

CHAPITRE I

REGLE DE JEU BILLARD CARAMBOLE

La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire se conforme en sa totalité au Code Sportif de la Fédération Française de Billard.

CHAPITRE II

REGLES COMMUNES A TOUTES LES COMPETITIONS

Article 1 : Composition et Fonctionnement

- 1.1 : Les Finales de France auront toujours la priorité sur les compétitions de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire. De même, les compétitions Ligue auront la priorité sur les compétitions Comité. Ainsi, la Hiérarchie devra être respectée par les organisateurs de compétitions quels qu'ils soient.
- 1.2 : La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire organise sur son territoire plusieurs épreuves individuelles et par équipes.
- 1.3 : Ces compétitions sont gérées par la Commission Sportive, composée de son Président et d'autant de membre que nécessaire à son bon fonctionnement.
- 1.4 : Tous clubs affiliés à la FFB et à la LBCVL se verra dans l'obligation d'accepter les compétitions qui lui sont imposées et de fournir les arbitres. En cas de refus, le club sera sanctionné.
- 1.5 : Le site internet de la LBCVL www.ligue-billard-centre-val-de-loire.fr est le seul organe de communication reconnue par la LBCVL. Les clubs organisateurs et les compétiteurs sont tenus de le consulter régulièrement et avant chaque compétition.

Article 2 : Le Directeur de Jeu

- 2.1 : A chaque compétition le Directeur de Jeu devra vérifier l'identité des compétiteurs et reporter les numéros de licences sur la feuille de match.
- 2.2 : Il devra vérifier l'état du matériel, assurer les tours de jeu et faire respecter les règlements
- 2.3 : Le Directeur de Jeu doit s'assurer de la tenue sportive correcte des joueurs et des arbitres.

- 2.4 : Toutes les observations doivent figurer sur la feuille de match (incidents, tenue sportive incorrecte, abandon de compétition...) après que celle-ci ait été imprimé et signée des joueurs pour être envoyée par courrier au siège de la Ligue du Centre-Val de Loire. La commission sportive ne peut prendre en compte une réclamation si elle n'est pas inscrite sur la feuille de match.
- 2.5 : Il doit faire parvenir le soir même de la compétition les résultats par mail à la commission sportive et saisir les matchs sur les sites dédiés.

Article 3 : Forfaits

3.1 : Déclaration du forfait :

- Dans le délai prévu
Le joueur ou l'équipe qui ne peut pas participer à une compétition dans laquelle il est engagé doit en informer le responsable sportif et l'organisateur avant la parution de la convocation
- Hors délai prévu
Si la déclaration n'est pas faite dans le délai prévu, la Commission de discipline de la Ligue sera saisie pour tout forfait sans motif médical ou de force majeure.

3.2 : En cas de forfait non excusé au premier tour, le joueur sera systématiquement retiré de la compétition pour toute la saison.

3.3 : Les forfaits doivent obligatoirement être déclarés par mail à La Commission Sportive et au Club Organisateur.

3.4 : En cas de forfait non excusé, une amende de 30€ devra être réglée sous huit jours à réception du courrier de la LBCVL. En cas de non-paiement dans les délais, tous les joueurs du club seront retirés de la compétition.

3.5 : Pour les compétitions par équipes l'amende sera de 100€. La Commission sportive appliquera le même principe que pour les compétitions individuelles en cas de forfait d'une équipe.

Article 4 : Tenue Sportive

4.1 : La tenue sportive des clubs devra être déclarée sur le recueil administratif de la LBCVL.

Seule la tenue déclarée sera reconnue conforme. Toutes les anciennes tenues de club ne pourront plus être utilisées en compétition.

4.2 : La tenue sportive devra être conforme à l'article 6.01.05 du code sportif fédéral 2019-2020 soit :

- Polo de couleur unie, bicolore, manches courtes ou longues, celui-ci rentré dans le pantalon
- Pantalon de ville sans clou de couleur noire (poches apparentes interdites)

- Chaussures fermées de teinte unie noire (y compris semelle) aucun logo ni marquage n'est permis s'il est de couleur différente de la chaussure.
- 4.3 : Tout changement de tenue sportive devra faire l'objet d'une demande de conformité à la LBCVL. Elle ne pourra intervenir qu'en début de saison.

Article 5 : Arbitrage

5.1 : Lors des compétitions au niveau de la Ligue, les arbitres sont priés d'être en tenue :

- Tenue club au minimum pour les arbitres de club ou de comité
- Tenue d'arbitre pour les arbitres de ligue ou fédéraux

CHAPITRE III

ORGANISATIONS DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Article 1 : Engagements

- 1.1 : Seuls les clubs et les joueurs à jour de leurs cotisations, amendes et droits d'inscriptions pourront participer aux compétitions de la Ligue de Billard du Centre Val de Loire
- 1.2 : Les engagements se feront à chaque tournoi en ligne sur le site de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire. Le site sera ouvert 4 semaines avant la date de la compétition et sera fermé 2 semaines plus tard. Les engagements seront validés par la Commission Sportive jusqu'à la clôture des engagements. Des joueurs engagés hors délai pourront être retenus pour les compétitions en cas de poules inégales à la discrétion du responsable sportif.
- 1.3 : Les joueurs ayant la possibilité de jouer le samedi devront le faire savoir à la commission sportive lors de l'engagement, la date normale des compétitions restant le dimanche.
- 1.4 : Les dates butoirs d'engagement sont impératives sauf cas cité à l'article 1.2
- 1.5 : Si un joueur ne participe pas à un tournoi, il devra s'engager pour les tours suivants (voir article 1.2 pour les engagements).
- 1.6 : Un joueur d'une catégorie inférieure pourra bénéficier des dispositions dérogatoires ci-dessous :
- Un joueur de la catégorie immédiatement inférieure ayant disputé au moins trois matchs et dépassé la moyenne plafond de sa catégorie à l'issue de la première compétition de la saison peut être autorisé à participer aux épreuves de la catégorie supérieure.
 - Un joueur d'une catégorie inférieure peut participer à la catégorie immédiatement supérieure. Son choix est définitif pour toute la saison. Il ne pourra pas participer aux paliers qualificatifs de la catégorie supérieure (1/4 de Finale, 1/2 Finale et Finale)

Ces dérogations ne concernent que l'engagement en compétition. Elles n'ont pas pour effet de modifier la classification des joueurs qui en bénéficient. La Commission Sportive responsable de la Compétition est l'instance habilitée à accorder et enregistrer les dérogations. Elles ne sont valables que pour une seule saison. Elles ne s'appliquent pas à la catégorie 3 Bandes N2 (Changement de format de billard)

Article 2 : Constitution des Poules et Déroulement des compétitions

2.1 : Pour les compétitions se déroulant en tournoi, les points de ranking seront les mêmes dans toutes les poules quel que soit le nombre de joueurs.

Classement	Points Ranking
1 ^{er} de poule	16
2 nd de poule	12
3 ^{ème} de poule	8 ¹
4 ^{ème} de poule	5 ¹
5 ^{ème} de poule	3
6 ^{ème} de poule	2

¹voir article 2.2

2.2 : En cas de poules inégales, le dernier d'une poule de 4 joueurs se verra attribuer 5 points si le joueur possède au moins une victoire. Dans le cas contraire il lui sera attribué 3 points.

Le dernier d'une poule de 3 joueurs se verra attribuer 8 points si le joueur possède au moins une victoire. Dans le cas contraire il lui sera attribué 5 points

2.3 : Les poules seront constituées selon la technique du serpent

2.4 : Au premier tour toutefois, il sera tenu compte de la répartition géographique. Les 4 premiers du ranking de l'année précédente seront considérés comme têtes de série.

2.5 : Au deuxième tour, le serpent sera respecté. Il sera accordé des dérogations en cas de joueurs ayant le même nombre de points de match et sensiblement la même moyenne pour des raisons géographiques.

2.6 : Il n'y aura pas de modification de poules pour des convenances personnelles.

2.7 : Pour les compétitions N1 et N2 gérées par la Commission Sportive de la LBCVL, celle-ci se réserve le droit de modifier le déroulement des compétitions suivant le nombre de joueurs engagés au premier tournoi :

- Si le nombre d'inscrits au T1 est inférieur ou égal à 12 joueurs :
=> 3 tournois et Finale à 4
- Si le nombre d'inscrits au T1 est compris entre 12 et 20 joueurs :
=> 2 tournois puis ½ Finales à 8 (2 poules de 4) et Finale à 4
- Si le nombre d'inscrit au T1 est supérieur à 20 joueurs :
=> 3 tournois puis ½ Finales à 8 (2 poules de 4) et Finale à 4

- 2.8 : Pour les catégories 3 Bandes N1 et N2 ainsi que pour le Cadre N1 et N2, les rencontres se joueront en formule regroupée sur 3,10m et 2,80m en poule de 3, 4, 6 ou 8 joueurs.
Les rencontres se joueront en fonction de la plus grande distance lors des matchs opposant un N1 à un N2 (Pas de match par handicap).
Un point de bonus sera attribué au joueur de N2 battant un joueur N1
Le classement général sera établi par catégorie avec une Finale à 4 par catégorie.
- 2.9 : Pour les catégories N3, R1 et R2 à la Libre, N3 et R1 à la Bande, et aux 3 Bandes se jouant sur 2.80m et gérées par les commissions sportives des comités, les phases Ligues se joueront en Finale de Ligue selon les modalités décrites dans l'article 3.
- 2.10 : Les poules se joueront toutes en limitations de reprise selon le tableau suivant à l'exception des 1/2 Finales et des Finales. (Sauf Libre N1 limitée à 200 points)

MODE DE JEU	REPRISES 2018-2019	REPRISES 2019-2020	DISTANCE
LIBRE N1	15	10	200
CADRE N1	15	15	200
CADRE N2	20	15	120
1 BANDE N1	30	25	100
3 BANDES N1	60	50	35
3 BANDES N2	60	50	30

- 2.11 : Tout joueur dépassant la moyenne de sa catégorie lors d'un match se verra attribuer un point de bonus sur match gagné ou nul.
- 2.12 : Les convocations seront publiées environ 10 jours avant la compétition sur le site de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire. Elles seront fermes et définitives. Les forfaits devront être justifiés à la parution de la convocation. Les cas particuliers seront gérés par le responsable de la Commission Sportive.

Article 3 : Organisation des Finales de Ligue

- 3.1 : Les Finales de Ligue Nationale 1 et Nationale 2 se déroulant sur 3.10m se joueront en poule de 4.
- 3.2 : Les Finales de Ligue se déroulant sur 2m80 se joueront à 4 joueurs, les 4 champions de comité. Elles se joueront selon les catégories le même jour dans un même club disposant d'un minimum de 4 tables de 2,80m :

Libre : N3 seule
R1 et R2 regroupées pour la coupe des provinces
R3 et R4 CRIC

Cadre : N3 et R1 regroupées

Bande : N3 Seule
R1 Seule
R2 CRIC

3 Bandes : N3 et R1 regroupées

R2 CRIC

3.3 : Pour les catégories R2 à la Bande et aux 3 Bandes, les R3 et R4 à la Libre, les Champions de Comité formeront une équipe de Comité pour disputer la Coupe Régionale Inter-Comités par Equipe.

Seront déclarés Champions de Ligue les joueurs vainqueurs de leurs catégories. L'équipe gagnante sera déclarée Championne de la CRIC.

3.4 : Les Finales tout modes de jeu et catégories confondues (sauf la Libre Nationale 1) se joueront en distance complète et sans limitation de reprises.

3.5 : Le club organisateur devra prévoir autant d'arbitres et de marqueurs que de billards.

3.6 : Pour les tournois régionaux et finales de Ligue, le club organisateur devra utiliser Match Explorer comme feuille de match.

3.7 : Pour les catégories qui vont en Finale de France, les Champions de Ligue et vice-Champion doivent confirmer leurs participations à cette Finale dès la fin de la Finale de Ligue sur le site de la FFB. Il en est de leurs responsabilités.

Les champions de Ligue à la libre R1 & R2, à la bande R1 et aux 3 bandes R1 devront confirmer au directeur de jeu leurs participations ou non à la coupe des provinces.

ORGANISATION DES COMPETITIONS PAR EQUIPES DE CLUB

Article 4 : Engagements

4.1 : Les clubs doivent inscrire leurs équipes par l'intermédiaire du site fédéral et faire parvenir avant la date limite fixée chaque année lors de la réunion d'encadrement le règlement de leur engagement au siège social de le LBCVL.

4.2 : Les engagements seront validés par l'administrateur FFB Sportif niveau ligue uniquement après réception du règlement.

Article 5 : Organisation

5.1 : Le nombre d'équipes engagées par modes de jeu et par division déterminera les formules de jeux à savoir :

- 3 équipes engagées : 3 journées avec rencontre Aller Simple des 3 équipes ensembles
- 4 équipes engagées : 3 journées avec rencontre Aller-Retour des 4 équipes ensembles

- 5 équipes engagées : 2 journées avec rencontre Aller Simple des 5 équipes ensembles
- 6 équipes engagées : 3 journées avec 2 poules de 3 équipes avec croisement
- 7 équipes engagées : 4 journées avec 1 poule de 4 et 1 poule de 3 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.
- 8 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules de 4 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.
- 9 équipes engagées : 3 journées avec 3 poules de 3 en rencontres Aller- Retour avec croisement.
- 10 équipes engagées : 3 journées avec 2 poules de 5 en rencontres Aller Simple avec croisement, les 5 équipes convoquées ensembles
- 11 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules et 1 poule de 3 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.
- 12 équipes engagées : 4 journées avec 3 poules de 4 en rencontres Aller- Retour avec croisement.
- 13 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules de 4 et 1 poule de 5 en rencontre Aller Simple avec croisement.
- 14 équipes engagées : 4 journées avec 2 poules de 4 et 2 poules de 3 intégrales en rencontre Aller-Retour avec croisement.

Les rencontres auront lieu le samedi à date fixe selon le Calendrier Sportif Carambole de la LBCVL. (Poule de 3 équipes, début à 13H30. Autrement, début à 9H30)

5.2 : L'organisation des poules sera communiquée par le responsable sportif de la LBCVL aux clubs inscrits à ces compétitions avec les convocations.

CHAPITRE IV

LE 5 QUILLES

Article 1 : La Finale

La Finale de Ligue du Centre-Val de Loire Nationale 1 se déroule à 8 joueurs.

- Les 8 premiers du ranking de ligue.
- 4 Billards (dont au moins 2 de 3,10m), tirage des billards à chaque tour de jeu
- Formule de jeu : 2 poules de 4 joueurs en double KO, ½ finales croisées et Finale
- Distance : 3 sets gagnants de 60 points
- Arbitrage : Centre-Val de Loire
- Pose en cours de partie : à la fin du 3ème set si un 4ème se joue
- Tenue sportive conforme au code sportif national
- Compétition sur une journée

Seuls les joueurs ayant participé aux 2/3 des tournois régionaux pourront se qualifier pour la Finale de Ligue.

Article 2 : Les Tournois

2.1 : Généralités

- Le circuit est composé de 3 tournois qualificatifs, et d'une finale. Le nombre de joueurs grandissant peut nécessiter l'organiser d'un tournoi sur 2 clubs

géographiquement proches l'organisation des poules, des 1/16 et 1/8 répartie dans les 2 clubs, les ¼ ½ et finale dans un seul club.

- L'inscription est ouverte à tous les joueurs de la Région Centre-Val De Loire à jour du paiement de leur licence FFB, sur le site de la ligue. Elles se clôtureront 24 heures avant la compétition.
- A l'issue du circuit catégorie N1 un joueur qualifié pour la finale de France « Masters » ne pourra participer à la finale de ligue de la catégorie N1.
- Le tournoi se déroule sur une journée. L'heure de convocation pour tous les joueurs disputant les poules est 8h30, comme prévu au code sportif un retard de 30 minutes sera toléré à condition d'avoir prévenu par téléphone le club organisateur de son retard, au plus tard à 8h30.
- Pour des raisons d'organisation sportive si des têtes de série entrent directement en phase finale, l'heure de convocation est 13h30, ils devront prévenir de leur éventuel retard au plus tard à 13h15.
- Le club organisateur doit disposer d'un minimum de 6 billards (dont 2 de 3m10), il nommera un directeur de jeu qui assurera l'ouverture à 8h15, la saisie des matchs sur le support informatique fourni par la ligue et la transmission des résultats au responsable de la ligue à la fin de la compétition. Pour le bon déroulement de la formule de jeu non-stop, une restauration sur place est obligatoire.
- Le classement général sera mis à jour dans la semaine suivant la compétition par le responsable de la discipline, il prendra en compte les résultats des 3 tournois en respectant dans l'ordre les critères suivants : les points de ranking, les points de match, les points de set et la moyenne.
- Les points de classement en tournoi sont : 1^{er}-40 pts, finaliste-30 pts, ½ finalistes-20 pts, ¼ finalistes-13 pts, 1/8 de finale-10 pts, 1/16 de finale-8 pts, 3^{ème} de poule avec un match gagné-3 pts, 3^{ème} de poule aucun match gagné-1 point.
- Tenue sportive conforme au code sportif national.
- Si le nombre de billard est supérieur ou égal au nombre de poule attribution des billards par tirage au sort avant le premier match, la poule se déroule sur le même billard. Dans le cas d'un nombre de billard inférieur, une rotation des poules est organisée par le directeur de jeu. Dans le tableau final tirage au sort des billards à chaque tour de jeu.

2.2 : Formule Sportive : Poules

- Le premier tournoi de la saison tiendra compte du classement de la saison passée, les nouveaux joueurs seront placés en dernière position par tirage au sort. Les poules des tournois suivants prendront en compte le ranking de la saison, les nouveaux joueurs sont placés en dernière position par tirage au sort.
- Le premier match de la poule est le joueur 2 contre le joueur 3, sauf si 2 joueurs sont du même club dans ce cas ils s'affrontent au premier match.
- La distance en poule est 2 sets gagnants de 60 points.
- Le seul échauffement en poule (que la poule se joue sur le même billard ou pas) s'effectuera avant le premier match du joueur et ne dépassera pas 5 minutes, sauf si ce joueur se présente en retard dans ce cas pas d'échauffement.
- Le joueur exempt arbitre le match de sa poule, il remplira la feuille de poule qui sera remis au directeur de jeu à la fin du dernier match de la poule.
- En poule pas de pose.

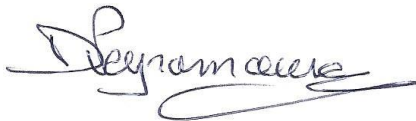
2.3 : Formule Sportive : Tableau final

- Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés. Si l'organisation du tournoi nécessite des têtes de série, elles prendront les places marquées « Ts », puis après reclassement les joueurs issus des poules à leurs places respectives du serpent.

- La distance en 1/16 et 1/8 et 2 sets gagnants de 60 points, en ¼ ½ et finale et 3 sets gagnants de 60 points.
- L'échauffement est de 3 minutes par joueur et par match.
- Au premier tour le directeur de jeu désignera les arbitres par mis les joueurs exempts, aux tours suivants le joueur perdant reste à la disposition du directeur de jeu pour un arbitrage. Le joueur qui pour toutes raisons que ce soit ne peut assurer son arbitrage doit en avertir le directeur de jeu et ce trouvé lui même son remplaçant. En cas de non respect de ce point du règlement, le joueur verra ces points de ranking amputé de son meilleur score en tournoi. Si récidive dans la saison en cours ou la saison suivante son cas sera présenté devant la commission de discipline de la ligue. N'espérant pas en arrivé là, j'estime nécessaire d'insister sur ce point du règlement pour ne pas compliquer inutilement le travail du directeur de jeu.
- Pose en cours de partie : à la fin du 3ème set

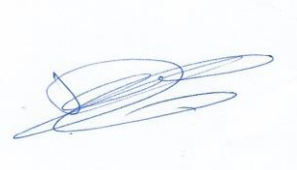
Règlement établi le 20 Juillet 2019 par les Responsables Sportifs de la Ligue de Billard du Centre-Val de Loire et des 4 Comités Départementaux Le CDB28, le CDB41, le CSDB37 et LE CDB45.

Le Vice- Président de la LBCVL
en charge du Carambole



M Dominique PEYRAMAURE

Le Président de la CS
Carambole



M David LECOMTE

ANNEXE II

JEU A 4 BILLES

La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire a inscrit à son calendrier une Finale de Ligue pour un nouveau mode de jeu inscrit au Code Sportif FFB : Le Jeu à 4 Billes.

Pour aider les présidents de clubs et les responsables sportifs, cette annexe leur permettra de détecter les compétiteurs susceptibles d'y participer.

Article 1 :

La Ligue de Billard du Centre-Val de Loire se conforme au règlement du 4 billes inscrit dans le code sportif FFB Titre II

Article 2 :

Les compétiteurs pouvant être inscrits à cette compétition sont :

Tous les nouveaux joueurs.

Les joueurs classés en Libre Régionale 4 déjà classé et ayant une moyenne générale inférieur à 1 (soit 0.99 maximum)

Article 3 :

Les parties se joueront en 40 points, limité à 40 reprises

Article 4 :

Dès qu'un joueur de 4 Billes parviendra à une moyenne de 4,00, il ne pourra plus jouer dans cette catégorie et devra s'inscrire en Libre R4